

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 21 février 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6 et 7 février 2012

2012 V. 5 Vœu relatif à la création d'un aménagement cyclable reliant la Porte de Charenton au quartier vert de la Brèche aux Loups dans le cadre du Tramway T3.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant la politique de la municipalité en matière d'aménagement de l'espace public et le rôle essentiel que jouent les aménagements cyclables dans cette action.

Considérant la réalisation d'un itinéraire cyclable continu le long du tracé du Tramway T3, concomitamment aux travaux de l'infrastructure de transport et de rénovation urbaine, en vue d'une ouverture au public en décembre 2012.

Considérant l'inscription au budget 2012 de la réalisation d'un aménagement cyclable Porte de Charenton dans le cadre de l'arrivée du T3, entre l'aménagement existant avenue de Gravelle d'une part, et les aménagements prévus boulevard Poniatowski dans le cadre du T3 d'autre part.

Considérant que cet aménagement est prévu pour rallier la Porte de Charenton à l'Avenue Michel Bizot, voie non équipée d'une piste cyclable et ne se situant pas dans un quartier vert.

Considérant que le quartier vert de la Brèche aux Loups et les équipements cyclables qui lui sont propres se situent à proximité immédiate.

Considérant qu'il est tout autant essentiel de relier les itinéraires liés au Tramway T3 au Bois de Vincennes et au reste de l'arrondissement.

Sur la proposition de Michèle Blumenthal, Sandrine Charnoz et des élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés,

Emet le vœu :

que la Ville de Paris étudie dans le cadre de l'arrivée du Tramway, les modalités techniques et financières de la création d'un itinéraire cyclable reliant la Porte de Charenton à la rue des Jardiniers, et à terme à la rue Nicolai.